

Les tribulations du républicanisme en république

John Pitseys

Pourquoi tant de bruit ? La France comme la Belgique ont connu ces dernières années d'importants débats de société, portant entre autres sur les contours de l'intégration, le port des signes convictionnels dans l'espace public ou sur le mariage entre personnes de même sexe. L'opinion publique belge aime se répéter que ces débats ont été, en son sein, conduits de manière assez rapide et sereine. Ceux-ci ont en tout cas conduit à des législations assez libérales. En revanche, les sujets précités ont fait l'objet en France de désaccords passionnés, de mouvements d'opposition spectaculaires et – dans le cas du port de signes convictionnels, par exemple – de législations plus restrictives. Vus de Belgique, les débats français suscitent souvent un double sentiment : un peu d'étonnement devant le conservatisme apparent de la société française, et une fascination pour la vigueur du débat républicain. Ces impressions sont-elles fondées ?

À tort ou à raison, la Belgique se représente depuis une vingtaine d'années comme un pays aux mœurs libérales. Qu'il s'agisse d'une part importante du nationalisme flamand ou de l'influence encore notable de la démocratie chrétienne, le conservatisme politique y a joué et joue toutefois un rôle politique significatif¹. Néanmoins, les débats en matière de mœurs convergent vers l'idée que l'autonomie de l'individu est un bien intrinsèque, que les libertés individuelles doivent être protégées – au besoin par des droits –, et que les institutions politiques n'ont pas à imposer une conception déterminée de la morale publique. Qu'ils soient croyants ou athées, racistes ou cosmopolites, progressistes ou conservateurs, les acteurs politiques belges tendent à admettre qu'il ne suffit pas qu'un comportement soit détestable pour qu'il soit interdit. Dans un pays où le citoyen ne sait pas toujours quelle langue il doit parler ou de quel gouvernement il est l'administré, la gestion du pluralisme social est à la fois un défi et une des tâches explicites des institutions publiques.

On peut bien sûr critiquer cette perspective, et estimer que la discussion collective ne doit pas seulement consister à répartir des droits ou à maintenir une paix froide entre les différentes communautés du pays. C'est peut-être, à rebours, ce qui explique une part de la fascination qu'exercent en Belgique le débat public français et ses joutes oratoires. Toutefois, en dépit ou à cause de ces caractéristiques, le débat public français est souvent critiqué pour sa brutalité, tant au niveau des idées avancées que des termes utilisés.

Les spécificités du débat politique français sont souvent analysées en termes socio-politiques : une fascination pour les postures d'autorité héritées du bonapartisme politique, un mode de scrutin favorisant la polarisation des débats, la prégnance de la figure de

¹ Ainsi, la Belgique n'a dépénalisé l'avortement que quinze ans après la France.

l'intellectuel, les particularités de l'espace politique et médiatique parisien. Toutefois, la question peut aussi être envisagée sur une base argumentative.

Le libéralisme politique occupe une place centrale dans les débats politiques contemporains, dominant non seulement ceux sur la théorie de la justice ou la légitimité politique, mais aussi les discussions sur les rapports complexes entre valeurs morales, identités culturelles et justice politique. Et pourtant : en dépit de son importance, le libéralisme reste aujourd'hui un courant politique et intellectuel minoritaire en France. Peut-être est-ce dû à ce que ses partisans en présentent une version datée ou superficielle, en l'associant soit au retrait de l'État et au triomphe de l'individu, soit à une sorte de progressisme flou exaltant le changement et l'« égalité des chances ». Toutefois, ce retrait du libéralisme est le plus souvent expliqué par le fait que la France moderne n'est pas d'abord un régime libéral mais un régime républicain. Qu'il s'agisse de la manière dont la nation française se définit, de la place même que la notion de Nation occupe dans le débat public ou de l'association de l'État à la figure de l'intérêt général, l'idéal républicain n'est pas seulement le socle idéologique le plus assumé du régime institutionnel français. Il joue aussi un rôle important dans les discussions portant sur le rôle du fait religieux dans la société ou sur la place des minorités linguistiques. Et il structure les conceptions de l'État, du peuple et de la délibération dans lesquelles ces débats prennent place.

Les trois défis d'un républicanisme libéral

Comment analyser la manière dont l'idéal républicain est représenté en France ? Et quels sont les effets de cette représentation sur le débat public ?

S'il est courant de lire que la France n'est pas un régime libéral *parce qu'elle* est un régime républicain, l'affirmation est en réalité loin d'aller de soi. La République française est d'abord une république *à la française*. Si le républicanisme renvoie à l'histoire moderne de la France et à une ample historiographie, il se réfère surtout à une tradition philosophique au long cours. Reliant à des degrés divers la pensée gréco-romaine, l'humanisme classique, le contractualisme rousseauiste ou les travaux plus récents de Philip Pettit et Quentin Skinner, le républicanisme présente toutefois quatre traits caractéristiques assez constants.

Primo, l'activité politique ne doit pas seulement permettre la poursuite des intérêts de chacun, mais le progrès vers l'intérêt commun. *Secundo*, la poursuite de l'intérêt commun requiert et promeut à la fois la participation de tous à l'activité politique. *Tertio*, la participation de tous à l'activité politique demande que les membres de la communauté disposent non seulement d'un statut égal, mais aussi des ressources nécessaires pour s'engager activement dans l'espace public : le républicanisme moderne est ainsi indissociablement lié aux luttes contre les inégalités matérielles. *Quarto*, la poursuite de l'intérêt commun ne repose pas seulement sur le respect des règles collectives ou sur la participation active de la population, elle repose aussi sur une certaine idée de la vertu civique, que celle-ci soit transmise par l'éducation ou construite au terme d'une délibération collective.

Le libéralisme et le républicanisme entretiennent des relations complexes mais intimes. Pour qui s'intéresse à ces discussions, la théorie politique n'a pas fini de s'écharper sur le fait de savoir si le républicanisme n'est qu'une variante du libéralisme ou si le libéralisme

n'est qu'un dérivé du républicanisme². Le libéralisme et le républicanisme font face à une même question centrale, celle du pluralisme social. Les membres de la communauté politique sont tenus pour libres et égaux. Ils pensent et agissent donc de manière différente. Dans ce cadre, le républicanisme et le libéralisme tournent tous deux le dos à l'idée que la communauté politique a un fondement naturel ou théologique. Ils récusent aussi l'idée que la politique sert seulement à canaliser la violence des uns sur les autres.

Dès lors, comment tendre vers l'intérêt général tout en endossant ce pluralisme de nos sociétés ? Le républicanisme propose trois réponses à cet égard.

Visant à résoudre la tension entre l'intérêt général et la garantie des droits individuels, la première réponse consiste en une séparation nette des sphères publique et privée. D'une part, la conception du bien défendue par l'État doit se déployer dans la sphère publique à travers l'idéal républicain du citoyen actif et vertueux. D'autre part, les multiples conceptions du bien des individus doivent librement s'exprimer dans la sphère privée. L'individu n'est pas seulement un citoyen, mais aussi une personne privée. Et le citoyen ne peut pleinement exercer ses droits politiques que si lui est donnée la possibilité de former ses choix de manière autonome. Dans cette perspective, la sphère privée ne désigne pas seulement la vie intime ou psychologique de l'individu, mais l'ensemble des relations et des actes sociaux se tenant au-dehors de l'espace public. Certes, les frontières entre sphère privée et espace public font l'objet de compromis et de négociations constantes. Les croyances religieuses ou l'organisation de la cellule familiale entretiennent bien sûr des rapports d'institution étroits avec la sphère politique. Il n'en demeure pas moins qu'une citoyenneté égalitaire requiert la préservation de la sphère privée de l'individu. La citoyenneté d'un individu n'est pas conditionnée à ses valeurs morales, ni même au rôle que ces valeurs jouent dans la formation de ses opinions politiques : un citoyen reste citoyen, qu'il soit libertarien, conservateur ou croyant fondamentaliste.

Égalité et participation

La deuxième réponse consiste à justifier l'exercice du pouvoir politique par la souveraineté du peuple plutôt que par une idée prédéterminée de l'intérêt général ou par la simple addition des intérêts particuliers. Dans ce cadre, la souveraineté du peuple ne désigne pas seulement un droit à agir, mais aussi la participation égalitaire et collective des citoyens à la vie publique. La république repose, d'une part, sur l'égalité politique de ses membres et, de l'autre, sur la capacité à participer activement à l'activité politique. Un républicain cohérent devrait donc se battre en faveur d'une société civile vivace, ou du développement de processus participatifs ou délibératifs plus proches du citoyen. Conscient que les capitaux politiques dont disposent les citoyens sont liés à la convertibilité de leurs capitaux économiques, ce républicain estimera par ailleurs que la promotion d'une citoyenneté égalitaire est indissociable d'un combat pour l'égalité et l'émancipation de tous.

La troisième réponse consiste à penser la formation éthique de la volonté générale comme un processus politique plutôt que comme une démarche morale. En quoi consiste la vertu civique républicaine ? Contrairement à ce qu'écrivait Montesquieu, qui n'était pas un républicain, l'esprit des lois n'est pas une question de mœurs. Il désigne l'assentiment

² Voir les débats entre Andreas Kalyvas et Jean-François Spitz sur le sujet, ainsi que, sur la question spécifique du voile, les tentatives de synthèse de Cécile Laborde.

à un régime juridique, mais aussi les pratiques et engagements collectifs qui assurent son respect, son développement et son acceptabilité sociale. Pour Jürgen Habermas, par exemple, un compromis basé sur l'addition ou la négociation des intérêts particuliers ne suffit pas à justifier rationnellement l'assentiment du citoyen aux normes. C'est l'épreuve de la délibération qui permet (dans l'idéal, bien sûr) de construire à la fois collectivement et rationnellement l'intérêt général. Même lorsqu'elle met aux prises des désaccords profonds sur ce qu'est la justice ou l'éthique, la délibération collective sera d'autant plus légitime qu'elle implique la participation égale de tous les citoyens, qu'elle respecte ceux-ci dans leur singularité et leur autonomie, qu'elle prend place dans un espace public vivace et partagé, et qu'elle se soumet à des règles d'argumentation relativement partagées.

De manière générale, la république, pour un républicain, appartient à tous par le simple exercice de la citoyenneté, non par l'appartenance morale, culturelle ou psychologique à une communauté particulière. *A contrario*, les pratiques d'évasion fiscale, la manipulation des moyens de l'État, l'appel à ne pas obéir aux lois, le refus de serrer la main d'un adversaire politique ou le port d'habits empêchant les citoyens de se reconnaître sont bien plus problématiques pour un républicain que le port d'un voile ne masquant pas le visage ou des pratiques sexuelles hétérodoxes.

Les trois difficultés du républicanisme à la française

Ces éléments posés, on mesure l'écart entre cet idéal républicain et, par exemple, l'affirmation de Manuel Valls selon laquelle « le port du burkini n'est pas compatible avec les valeurs de la République »³.

De Jules Michelet à Henry Michel en passant par Charles Renouvier, le républicanisme français synthétise de manière originale les défis énoncés plus haut dès le milieu du XIX^e siècle. Dans son *Manuel républicain à l'usage de l'homme et du citoyen*, Charles Renouvier esquisse ainsi les traits du républicanisme tel qu'il s'imposera progressivement dans le débat intellectuel du XIX^e siècle, et tel qu'il sera censé fonder la République française à partir des années 1870. La république s'y définit comme « la chose de tous ». La liberté signifie la capacité de se gouverner soi-même, qui passe par la liberté de conscience : le principe de laïcité se comprend à cette aune, non à celle d'une prétendue nécessité d'effacer les identités religieuses et culturelles de l'espace public. L'égalité signifie le fait que la liberté doit être donnée à tous, sans privilège de classe ou de caste. Le républicanisme français justifie sur ces bases la lutte contre les inégalités sociales, la mise en place du suffrage universel et l'instauration de l'instruction publique obligatoire.

C'est la définition de la fraternité qui suscitera les fractures les plus importantes au sein du républicanisme français, lesquelles se répercuteront elles-mêmes dans la manière dont il définit aujourd'hui les principes d'égalité et de liberté. Comment définir une société fraternelle, à savoir non seulement une société libre et juste, mais une société qui soit également digne et humaine ? Au cours de son histoire, le républicanisme français imagine de nombreux scénarios à cet égard, souvent en dialogue étroit avec le libéralisme politique⁴ : pour ne prendre qu'un exemple, le républicanisme solidariste fonde la solidarité collective sur l'octroi de droits individuels de type quasi contractuels.

³ *La Provence*, 17 août 2016.

⁴ S. AUDIER, *Les théories de la république*, Paris, La Découverte, 2004, p. 53-71.

Le républicanisme français tend aujourd'hui à arrimer la compréhension de ce qu'est une société fraternelle à deux traits puissants mais d'autant plus problématiques que leur association prend la forme d'une pétition de principe. Le premier de ces traits est le jacobinisme philosophique : s'il n'est plus centralisé ou juridiquement souverain comme il l'était il y a quelques dizaines d'années, l'État reste la figure symbolique censée incarner l'intérêt général, bien davantage que la société civile, l'espace public ou l'existence d'un ordre juridique tenu distinct de l'État lui-même. Dans ce cadre, et deuxièmement, le contrat social fondant l'État républicain est aussi une association morale. La République est fondée sur les rapports de devoir et de solidarité, qui ne sont pas seulement, ni même essentiellement, de nature juridique, mais de nature morale et culturelle. C'est l'histoire partagée de la Nation qui donne chair et signification à ces devoirs, et l'histoire de cette Nation est celle de la France. C'est la Nation qui fonde moralement et affectivement l'exercice de l'ordre public⁵. Et c'est l'ordre public qui traduit positivement le mouvement de la Nation.

Cette définition soulève plusieurs difficultés. Tout d'abord, elle fige les contours de l'intérêt général. Qui peut déterminer au juste ce qu'est la Nation ou l'ordre public ? Au nom de quoi l'État peut-il définir de lui-même ce qu'est la Nation française, et en quoi telle ou telle définition de la Nation peut-elle conditionner l'ordre public ? L'intérêt général n'est pas une sorte de vérité intangible déduite de la mémoire nationale ou de la délibération silencieuse du peuple. Il se forme, il se discute, il se dispute. À cet égard, la préemption de l'intérêt général par la Nation et l'État ne bloque pas seulement la discussion sur leurs contours et leur justification, le débat médiatique semblant parfois se résumer à qui aura le droit de brandir le hochet du Peuple authentique, du sens de l'État ou d'une « certaine idée de la France ». Elle fait l'impasse sur le fait que la formation de l'intérêt général est un processus dynamique, indéterminé et souvent conflictuel.

Ensuite, la double tenaille de l'État et de la Nation en vient également à affecter le projet égalitariste caractérisant originellement le républicanisme français. Si l'association morale entre les citoyens fonde le contrat social plutôt que l'inverse, la cohésion sociale devient une dimension absolument primordiale de la République. Dans ce cadre, sans doute existe-t-il de bonnes raisons de penser que des politiques égalitaires et le respect de l'égalité des droits contribuent à la cohésion sociale. Toutefois, que se passe-t-il quand le respect des droits individuels semble représenter un risque pour la cohésion sociale ou pour l'ordre républicain ? La manière dont le gouvernement français a mené le débat sur la déchéance de nationalité, ou dont le Premier ministre Manuel Valls a souhaité censurer Dieudonné au nom de la préservation de l'ordre public, suscitent des questions à cet égard.

Enfin, cette définition du républicanisme le rapproche paradoxalement du communautarisme qu'il affirme combattre. Assimilant abusivement ce dernier à une cinquième colonne philosophique justifiant la segmentation sociale ou la soumission de l'individu aux communautés d'où il provient, un certain républicanisme ne méjuge pas seulement la nature de ce courant⁶. Il risque de partager à son insu les traits de la caricature qu'il en dresse. La république est censée être un régime politique. Elle semble aujourd'hui

⁵ Au sens d'intérêt public, plutôt qu'au sens d'absence de troubles civils.

⁶ Le communautarisme est un courant de pensée qui, se rapprochant sur ce point du républicanisme, met en avant la place que les communautés jouent dans la légitimation des identités individuelles et collectives, ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer pour lutter contre la domination politique.

se transformer en récit moral définissant d'en haut ce qu'est un citoyen honorable, et en catéchisme culturel confondant ce qui relève des règles collectives et ce qui relève des mœurs de la communauté majoritaire.

Le républicanisme français et les débats de société

Vus de Belgique, les débats très vifs qui ont lieu en France sur les questions d'identité et de pluralisme culturels mais aussi sur la « théorie du genre », sur le statut légal de la prostitution ou sur le déclin de la France posent deux types de questions. Pourquoi semblent-ils menés de manière si brutale ? Et, sur les questions de diversité culturelle et de libertés publiques tout au moins, pourquoi tendent-ils à conduire à des législations restrictives ?

Ces phénomènes sont assurément liés, pour partie, à une résurgence récente des mouvements conservateurs et réactionnaires en France. Mais ils découlent sans doute aussi plus profondément d'un triple blocage. *Primo*, un refoulement presque systématique du libéralisme politique, même lorsque – comme ce fut par exemple le cas de la position du gouvernement français sur le mariage homosexuel – son cadre argumentatif domine les débats. *Secundo*, une récusation brutale de toute forme de communautarisme, alors que le républicanisme en partage certains traits, pour le meilleur ou pour le pire. *Tertio*, en relation étroite avec les deux points juste évoqués, les réticences actuelles du républicanisme français à faire face à ses tensions internes.

Pour ce républicanisme, les droits et libertés individuels sont seulement des instruments de l'ordre républicain. Les habits, les gestes et les convictions religieuses du citoyen peuvent être passés au tamis de ce que serait un comportement républicain, au point que la volonté de créer un « islam de France » passe pour un geste progressiste aux yeux du gouvernement français. L'analyse socio-économique des inégalités en vient à être présentée, à gauche comme à droite, comme une stratégie d'excuse plutôt que comme une dimension intrinsèque du débat républicain : les inégalités politiques et sociales ne sont actuellement ni à l'agenda du gouvernement français ni à celui des candidats pour la primaire de la droite. Enfin, la manière même dont ces sujets sont discutés repose sur une conception singulière du débat public. Le républicanisme est censé encourager de nouvelles formes de délibération collective et d'association du citoyen, ainsi que la participation de la société civile. Par contraste, le républicanisme à la française semble mener à un théâtre singulier, où les factions en présence se disputent pour savoir qui aura le droit d'invoquer à son avantage la Nation, le Peuple ou le Sens de l'État. Ces notions sont assez invérifiables. Elles permettent par ailleurs de parler au nom des personnes concernées sans les associer directement à la discussion.

Ces difficultés ne chagrineront pas ceux qui, dans le champ politique ou intellectuel, se parent des atours de la République pour défendre les racines chrétiennes et occidentales de la France ou l'absolue nécessité d'imposer du porc dans les cantines scolaires. Ceux-là défendent un programme conservateur ou réactionnaire assez jumeau du communautarisme fondamentaliste qu'ils prétendent combattre. Le détournement du républicanisme par certains de ses adversaires historiques et philosophiques devrait par contre questionner ceux qui, se définissant comme républicains, sont tentés de penser que la République s'affaiblit quand elle prend les traits d'une démocratie libérale, et que les questions culturelles et interculturelles seront mieux traitées en revenant à la singularité du républicanisme français.

Dans cette perspective, une réponse pourrait être de redécouvrir les raisons de la robustesse du libéralisme politique, à savoir sa capacité à transformer des débats de valeurs souvent insolubles en discussions portant sur les conditions d'une société juste. Ainsi entendu, le libéralisme ne traduit pas le recul du politique devant l'individu-consommateur roi, mais au contraire la priorité du droit sur la morale, de la justice sur les valeurs, du pluralisme sur le cloisonnement des identités. Même au sein de la tradition française, la puissance du républicanisme réside en grande partie dans sa capacité à intégrer ces acquis dans un cadre collectif.

Ce faisant, peut-être serait-il bienvenu de revenir aux principes mêmes du républicanisme : une souveraineté collective, la participation de tous, le partage du pouvoir et une distribution respectueuse de la parole politique. Compte tenu du caractère inégalitaire de ses structures socio-politiques et de la soumission de tout thème de discussion à l'examen de « ses valeurs », ce n'est pas cette direction que semble actuellement prendre la France.

Cet article a été publié dans : *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, n° 98-99, mars 2017, pages 109-114.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS, « Les tribulations du républicanisme en république », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 28 février 2017, www.crisp.be.